

Réunion du Mercredi 16 Avril 2014 sous la présidence de M. Jean-Gabriel MASSON, Maire

Excusée: Glorian N.(procuration donnée)

✓ *Délégation du Conseil Municipal au Maire*

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à M .le maire les délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

- Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :
- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle
- De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
- D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme ;
- D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

- Prendre acte que cette délibération est à tout moment révocable
- Prendre acte que le maire rendra compte à chaque réunion de conseil municipal de l'exercice de cette délégation

✓ **Délégation et Indemnités aux Maire, adjoints et au conseiller délégué**

- Monsieur Coevoet Francois, 1^{er} Adjoint est délégué pour intervenir à la Commission Finances et développement économique, bâtiments, à l'état civil, de signature pour l'exécution des dépenses et recettes de la commune en cas d'absence de Monsieur le Maire, à la Communauté de Communes de Weppes.
- Madame Blondel Roselyne, 2^e Adjoint est déléguée à la Commission Social et Prévention, au C.C.A.S, à l'Etat Civil, de signature pour l'exécution des dépenses et recettes de la commune en cas d'absence de Monsieur le Maire et du 1^{er} adjoint, à la Communauté de Communes de Weppes.
- Monsieur Gothière Franck, 3^e Adjoint est délégué à la Commission Voirie, suivi travaux, Espaces verts, Assainissement, à l'Etat Civil, de signature pour l'exécution des dépenses et recettes de la commune en cas d'absence de Monsieur le Maire, des 1^{er} et des 2^e adjoints
- Madame Delattre Myriam, 4^e Adjoint est déléguée à la Commission Culture et Mémoire, Animation et Vie du village, à l'Etat Civil, de signature pour l'exécution des dépenses et recettes de la commune en cas d'absence de Monsieur le Maire des 1^{er}, 2^e et 3^e adjoints.
- Madame Glorian Nicole, conseiller délégué à la Commission Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer comme suit le taux des indemnités :

- Monsieur le Maire : 31% de l'IB 1015
- M. Coevoet, Gothière, Mmes Blondel, Delattre , Adjoints : 7.25% de l'IB 1015
- Mme Glorian Nicole, Conseiller délégué : 4% de l'IB 1015.

✓ **Mise en place des commissions et groupes de travail**

		Animée par :	Composée de :				
François Coevoet	"Finances et Dev économique"	F Coevoet					
	Commission Finances	F Coevoet	JG Masson	V Lagache	R Lemaire		
	Soutien à la vie économique et commerces	R Lemaire	JG Masson	V Lagache			
Myriam Delattre	« Animation et Vie du village »	M Delattre					
	Bulletin	M Delattre	V Lagache	Th Ingelaere			
	Site internet	M Delattre	V Lagache	N Gernez			
	Festivités du village, lien avec le comité des fêtes	M Delattre	Th Ingelaere	B Fruleux			
	Lien avec les associations	M Delattre	Th Ingelaere				
	Concours fleurissement du village	Th Ingelaere	M Delattre	J Wagon	J Mouchon		
	Accueil des nouveaux arrivants	M Delattre	V Lagache	Th Ingelaere			
	Achats Festifs - colis des aînés	Th Ingelaere	M Delattre	N Gernez			

Myriam Delattre	« Culture et Mémoire »	M Delattre					
	Vie du Musée (hors bâtiment et suivi chantier)	JG Masson	M Delattre	F Coevoet	Th Ingelaere		
	Evènements culturels (concerts...)	M Delattre	R Blondel	V Lagache			
	Commémorations 14-18	M Delattre	Th Ingelaere	V Lagache	JG Masson	J Wagon	F Gothière
	Tourisme	R Blondel	M Delattre				
JG Masson	« Jeunesse - éducation »	JG Masson					
	Ecole et péri-scolaire	JG Masson	J Wagon	JB Aubé	N Gernez		
	Conseil d'école	JG Masson	J Wagon	N Gernez			
	Centre aéré	JB Aubé	Th Ingelaere	M Delattre			
	Petite enfance : Ass maternelles et RAM Wep'iti	JG Masson	JB Aubé				
	CAF	M Delattre	JG Masson				
	Projet Médiathèque (hors bâtiment) : rallye, réseau, Fromelles	JG Masson ?	M Delattre (lien CCW ?)	JB Aubé			
Roselyne Blondel	« Social - Prévention »	R Blondel					
	Social, CCAS	R Blondel	J Mouchon	J Wagon	N Gernez		
	Mission locale	R Blondel	M Delattre				
	Aînés - CLIC	R Blondel	J Mouchon				
	Repas à domicile	J Mouchon					
	Plan de prévention, gendarmerie, SDIS	R Blondel	JG Masson				
	SEWEP	R Blondel	JG Masson	M Delattre			
Franck Gothière	« Voirie - Suivi Travaux - Espace Verts - Assainissement »	F Gothière					
	Suivi MAD de la CCW	F Gothière	B Fruleux	N Glorian	JG Masson		
	Suivi Chantiers communaux - entretien (bâtiments compris)	F Gothière	B Fruleux	N Glorian	JG Masson		
	Entretien Stade de Foot	F Gothière	J Mouchon				
	Entretien Espaces verts et l'Abbiette	JB Aubé	F Gothière	J Mouchon	J Wagon		
	Suivi Voirie	F Gothière	B Fruleux	N Glorian			
	Suivi Trvx de Sécurisation routière	F Gothière	N Glorian	JG Masson			
	Liaisons piétonnières	N Glorian	G Jamez	F Gothière	JG Masson	JB Aubé	
	Assainissement	B Fruleux	F Gothière				
	Eclairage public (SIE Radinghem)	F Gothière	N Glorian				
	SIAN	B Fruleux	F Gothière				
	USAN (2 délégués, en gras)	F Gothière	B Lebleu	Ch Waymel			
	ERDF	F Gothière	N Glorian				
GDF	F Gothière	N Glorian					
François Coevoet	« Gestion du patrimoine - Bâtiments »	F Coevoet	N Glorian	R Lemaire	F Gothière	JG Masson	
	Sécurité et mise aux normes des bâtiments (accessibilité)	F Coevoet	N Glorian	R Lemaire			
	Suivi Lotissement	N Glorian	F Coevoet	R Lemaire			
	Aménagement centre Bourg	F Coevoet	N Glorian	R Lemaire	Th Ingelaere		
	Aire de jeux	F Coevoet	N Glorian	R Lemaire	JB Aubé		
	Extension Cimetière	F Coevoet	N Glorian	R Lemaire	R Blondel	Th Ingelaere	
	Aménagement Maison des Associations	F Coevoet	N Glorian	R Lemaire			
	Projet bâtiment Eglise	F Coevoet	N Glorian	R Lemaire			
	Aménagement Mairie	N Glorian	F Coevoet	R Lemaire			

	Autres projets (salle multi-activités...)	F Coevoet	N Glorian	R Lemaire			
Nicole Glorian	"Urbanisme - Aménagement du territoire"	N Glorian	JG Masson	G Jamez			
	Urbanisme - PLU - SCOT	N Glorian	F Coevoet	G Jamez	JG Masson		
	Politique de logements - nouvelles zones d'habitat	N Glorian	JG Masson	G Jamez			
	Monde agricole	G Jamez	R Blondel	F Gothière			
	Projets d'aménagement espaces naturels et de loisirs	N Glorian	JB Aubé	J Wagon			
	Projets d'aménagement de zones économiques et touristiques	R Lemaire	N Glorian	G Jamez			
JG Masson	"Développement durable» - > en lien avec la CCW	JG Masson					
	Déchetterie	JG Masson	F Gothière				
	Collecte déchets	JG Masson	F Gothière				
	Action de valorisation Devpt Durable et de transition énergétique	JG Masson	F Coevoet	R Lemaire			

✓ **Désignation des représentants au Syndicat d'Electrification, à l'USAN, au SDIS, au SIAN, du correspondant défense, des membres de la Commission d'Appel d'offres, des membres du CCAS**

	Titulaires		Suppléant
SIE de Radinghem	F Gothière	N Glorian	Guillaume Jamez

USAN	B Lebleu	Ch Waymel
-------------	----------	-----------

SDIS	Roselyne Blondel
-------------	------------------

SIAN (Noréade)	F Gothière
-----------------------	------------

Correspondant défense	F Gothière
------------------------------	------------

CAO communal (3 + le maire)	François Coevoet	R Lemaire	Nicole Glorian	JG Masson
------------------------------------	------------------	-----------	----------------	-----------

	non élus : 4		Elus : 5 dont le maire		
CCAS	Nadine Chruszezyk	Anne-Sophie Lemaire	JG Masson	Jean Mouchon	N Gernez
	Christiane George	André Daumars	Roselyne Blondel	J Wagon	

✓ **Désignation d'un grand électeur pour le Comité SIDEN-SIAN**

Monsieur Franck Gothière est élu à l'unanimité pour siéger au collège de l'arrondissement de Lille ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein du Comité du SIDEN-SIAN et au titre de la compétence « Distribution d'eau destinée à la consommation humaine » et de la compétence « Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine », l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

✓ **Recours aux services du Comptable Public /taux indemnité de Conseil**

Le conseil décide à l'unanimité le recours aux services du Comptable Public et fixe le taux d'indemnité de Conseil au comptable à 100%.

✓ **Ecole, Rythmes scolaires**

Le maintien de la quatrième classe a été confirmé, mais il faut être vigilant sur les effectifs à venir. En ce qui concerne les rythmes scolaires, il est question d'un assouplissement au niveau des horaires qui pourraient être regroupés sur un après-midi.

✓ **Travaux**

- Nous avons reçu des devis pour des travaux de réfection au niveau du clocher : La société Paschal a établi un devis de 2304.98€ ttc pour les travaux de mise en sécurité au niveau du coffret électrique. La réfection du coffret de commande des cloches (mise en conformité, réglages) s'élève à 1 596.35€ttc. Il est donné accord pour ces travaux de protection contre la foudre et de conformité.

- Les travaux du musée se terminent. L'ouverture est prévue deuxième quinzaine de juin. Néanmoins, il est fait part d'observations au niveau des tarifs (à voir pour donner la gratuité de l'entrée pour les au bout de la 2^{ème} visite dans l'année...).

- Les travaux d'assainissement sont bien avancés rue des Vaulx : chaque habitation est reliée. Les travaux rue Neuve vont commencer. L'entreprise va être contactée pour demander à ce que la circulation soit établie chaque soir.

- Il est décidé de renouveler la demande de subvention pour les travaux de mises aux normes de la mairie au niveau de la Préfecture (163 000€). Il est décidé de refaire les peintures et le revêtement de sol dans la pièce à l'arrière du secrétariat. A planifier en fin d'année.

✓ **Divers**

- Ensemble Musical des Weppes : 6 élèves sont inscrits, une subvention de 450 euros (6x90€) est à verser.

- La convention d'occupation d'une partie de nos locaux par SEWEP va être reconduite à l'identique. Sewep participe aux frais de chauffage et d'électricité, et fait le ménage de la mairie, y compris la surface supplémentaire des bureaux.

- Il y a lieu de modifier les numéros d'appels de la centrale d'alarme pour les bâtiments communaux.

Pour la mairie : 1 JG Masson 2 F Coevoet 3 M . Delattre.

Pour la maison des associations : 1 Mairie 2 JB Aubé 3 JG Masson.

Pour l'école : 1 JG Masson 2 F. Coevoet 3 JB Aubé.

✓ ***Exonération de taxe d'aménagement sur les abris de jardin***

Il est envisagé d'exonérer les abris de jardin jusqu'à 20M2 et de baisser le taux de la taxe d'aménagement à 4.5%. Ce point sera entériné lors du prochain conseil en présence de Nicole qui a préparé la proposition.

✓ ***Vilogia***

- Le WE portes ouvertes a eu lieu à l'école. Le commercial est arrivé en retard. Monsieur le maire a reçu les personnes et a expliqué le plan du lotissement. Apparemment, ils font plus de publicité et auraient plusieurs prospects sérieux. Les prix sur les plus grandes parcelles semblent maintenant plus adaptés au prix du marché.

- Il n'y avait personne au dernier rendez-vous de chantier pour les travaux du lotissement. Apparemment, les plantations d'arbres sont terminées. Les anciens panneaux de chantier vont être évacués la semaine prochaine, l'ancien garage va être démoli. Un nouveau nom commercial a été donné « le jardin naturea » afin de relancer la vente, il ne remet pas en cause le nom définitif « Hameau des 4 vents ». Il est suggéré de demander au propriétaire concerné de conserver un des deux blockhaus hors sol qui servait de transmetteur d'informations lors de la première guerre mondiale. Il en existe plus que 2 sur le secteur.

✓ ***Office du Tourisme***

L'office du tourisme fonctionne aujourd'hui grâce en partie aux subventions des communes et aux taxes de séjour. Il est question de revoir le système de versement des communes qui seraient plutôt sous forme des cotisations obligatoires plutôt que des subventions. Le Conseil municipal est assez réticent.

Tous les sujets du jour ayant été abordés et après lecture du calendrier des réunions et manifestations à venir, Monsieur le Maire clôture la séance à 23 heures 50.